

Bulletin consultable en ligne
www.mairie-varennnes-89.com/



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 9 ANNEE : 2017 Mois : JANVIER

Sommaire :



Le mot du Maire

Etat civil

**Informations générales et
administratives**

Vie de la commune

**La parole est aux
associations**

**Page nature : tailler ses
arbres fruitiers**

Le mot du Maire

*Le Maire
et le Conseil Municipal
présentent à tous les habitants
leurs vœux les plus sincères de
bonheur et de santé pour l'année
2017*

Etat Civil de l'année écoulée

Décès

Mme Yvette GUILLOT, décédée le 13 janvier à Tonnerre

M Henri MARGUERITTE, décédé le 9 avril à Auxerre

M Jean-Claude PETAS, décédé le 16 juin à Tonnerre

Mme Ginette BARBIER, décédée le 29 juin à Ligny le Chatel

Mariage : M Tony CHICOUARD et Mme Aurélie PARIGOT, le 7 mai 2016 à Varennes

Naissances

Ethan BEAUJARD BELLIER né le 24 mai

Roméo RODRIGUES né le 03 aout

Léana CARDOSO SILVA GUTH née le 03 octobre

Paolina LAUGELOT PINHO OLIVEIRA née le 03 novembre

Maëlyne CHICOUARD née le 6 décembre

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

A vos calendriers, prêts... élections

Le printemps, le retour des beaux jours, des sorties en famille ou avec les amis et les élections. Afin de mieux vous permettre de cumuler le plaisir des premiers et les responsabilités de citoyen de l'autre, voici un petit récapitulatif des dates des élections

Les **élections présidentielles** auront lieu **le 23 avril et le 7 mai**, week end prolongé avec le jour férié du 8 mai !

Les **élections législatives** se dérouleront à une semaine d'intervalle **les 11 et 18 juin**.

Dans les deux cas le bureau de vote de Varennes est ouvert de 8 h à 18 h



De nouveaux arrivants... et de nouveaux services à la maison de santé de de Ligny le Châtel



Dans le bulletin de janvier 2016, nous vous avions présenté les services de la maison de santé. L'équipe en place s'étoffe de deux nouvelles arrivantes : Mme Bérangère Pinson, ostéopathe D.O s'est installée à l'automne. Elle reçoit sur rendez-vous et peut se déplacer si incapacité du patient. Vous pouvez la joindre aux coordonnées suivantes :
Tel : 07. 70. 11. 56. 66

Mail : Berangere.pinson@isosteo.com

Depuis le 23 janvier elle a été rejointe par Mme Vanessa Desjeux-Benedetti, masseuse kinésithérapeute. D'ores et déjà, vous pouvez prendre rendez-vous au 03. 86. 47. 26. 49

Compte tenu du contexte de désertification médicale en milieu rural, nous ne pouvons que nous réjouir de l'arrivée de ces praticiennes à Ligny le Châtel.

Carte Nationale d'Identité...

Si vous souhaitez voyager dans l'année, si votre carte nationale d'identité est périmée, si votre enfant doit passer un examen (brevet baccalauréat...), n'attendez pas. Les délais pour obtenir ce document sont variables et peuvent excéder un mois. Nous vous invitons donc à anticiper toute demande.



Par ailleurs la préfecture confirme que les Cartes Nationales d'Identité sont prorogées de 5 ans. Cette décision ne va pas sans poser quelques problèmes ou démarches administratives supplémentaires. Normalement l'ensemble des pays de l'Union européenne acceptent la CNI comme document de voyage. Mais des difficultés sont rapportées régulièrement par des usagers qui se voient refuser l'embarquement à bord de vols ou de bateaux de croisière. Le ministre de l'intérieur a décidé « d'autoriser le renouvellement des CNI périmées dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage ».

...et autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Elle est réactivée depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre des dispositifs renforçant la lutte contre le terrorisme. Elle s'applique à tout mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale.

Cette autorisation de sortie du territoire consiste en un formulaire cerf, renseigné et signé d'un titulaire de l'autorité parentale accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est disponible sur le site www.service-public.fr

VIE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal par le biais de son bulletin, souhaite rendre un dernier hommage à ses deux membres, tous deux anciens adjoints et tout dernièrement décédé : Marie Castel, et André Lefevre, ce dernier ayant bien longtemps piloté ce même bulletin.

La nouvelle communauté de commune

Toute nouvellement constituée, cette nouvelle entité nommée Chablis, Villages et Terroirs, est formée de la communauté de commune entre cure et Yonne et de la CCPC. Pour l'instant un président, M Dominique Charlot, a été élu. Huit commissions ont été créées avec chacune à leur tête un vice-président.

- Finances
 - Petite enfance, école de musique et vie associative
 - Travaux et assainissement
 - Environnement gestion des déchets
 - Maison de santé vie sociale
 - Extrascolaire et périscolaire
 - Tourisme et communication
 - Aménagement du territoire, Economie et numérique
- Auxquelles s'ajoute une vice-présidence sans commission.

Varenes commune dynamique ?

Désertification des campagnes ? Déserts médicaux ? Vieillesse et déclin du monde rural ? Autant de clichés qui n'ont pas cours à Varenes. Notre village se porte bien merci. Avec 311 habitants en 2014 et +7,61% de croissance entre 2009 et 2014, 319 habitants en 2016, Varenes affiche une croissance soutenue de sa population. Vous avez pu vous-même consulter les chiffres parus dans l'Yonne Républicaine récemment qui confirme les chiffres des derniers recensements. Sur ces 319, un peu moins de 70 habitants ont moins de 15 ans. La croissance du parc immobilier est régulière comme l'attestent les constructions que l'on voit dans notre village et en même temps peu de logement sont inoccupés.

Et pourtant malgré tous ces signaux positifs de dynamisme, le Conseil municipal a dû insister pour que l'on tienne compte de cette croissance dans l'élaboration de la carte communale. Notre ancienne communauté de commune a obtenu sa maison de santé à l'arraché. La question du maintien de la classe et donc de l'école de Varenes revient régulièrement dans les services de l'académie. Les instances de décisions s'éloignent de nos habitants comme le montre notre nouvelle communauté de commune qui s'étend jusqu'à ...Mailly la ville.

Avec la carte communale, document d'urbanisme permettant de maîtriser le développement du foncier bâti, l'investissement du city stade qui pourra servir aussi bien pour nos jeunes et ado que pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) de l'école, les nouveaux équipements d'assainissement, le Conseil municipal entend bien accompagner et soutenir ce développement.

Une fête de Noël animée par le CCAS ... et le comité des fêtes

Le dimanche 18 décembre, vous avez pu voir un curieux cortège dans les rues de Varenes. Le comité des fêtes a célébré Noël de concert avec le CCAS. La proposition du comité des fêtes de réaliser un char de Noël et de parcourir les rues de Varenes a rencontré un beau succès.

Petits et grands, attirés par l'ambiance et le vin (pour les grands) et le chocolat (pour les petits) chauds se sont joints au cortège qui a achevé son parcours la salle des Loisirs à la tombée de la nuit.



Le père Noël a alors distribué des cadeaux à 51 enfants de la commune, des plus petits aux « grands » de CM2. Un goûter organisé par le Centre Communal d'Action Sociale a clôturé cet après-midi.

La veille, 39 de nos aînés ont reçu un colis de fête : ils ont été visiblement appréciés. Merci aux membres du CCAS qui, sous la houlette de Mme Ottelet, ont réalisé la distribution.

Nous tenons aussi à remercier M Olivier Marshall, aussi fidèle au poste que le père Noël, pour prêter la logistique à l'installation des guirlandes dans le sapin du parking de l'école.



Le point sur les travaux de l'année écoulée

Les délais pour obtenir les subventions auront différé bon nombre de travaux à la fin de l'année. Retenons la leçon : il faudra encore anticiper davantage dans la planification des travaux à l'avenir. Depuis le mois de novembre et jusqu'à ces derniers jours vous avez pu voir s'activer les différentes entreprises en différents points de la commune. Finalement une grande partie des investissements cette année auront été réalisés

Les trottoirs et les réfections de la rue de la Fontaine

L'entreprise GCTP de Ligny le Châtel est intervenue fin septembre. Tout d'abord pour refaire une partie des trottoirs de la rue aux Cannes ainsi que les trottoirs de la Grande rue. Elle a également réalisé la réfection des trottoirs de la rue de la Fontaine détériorés suites aux intempéries de mai. Cette même entreprise est intervenue sur la réfection de chaussée dans plusieurs rues de la commune : rappelons qu'auparavant la commission travaux de l'ex CCVS réalisait cet entretien régulier (dont le coût restait à charge de la commune). Depuis la disparition de la CCVS, la commission travaux s'est montrée incapable de répondre à nos demandes répétées pour réaliser ces travaux. Au final, 6 946 € HT ont été consacrés aux travaux prévus en investissement auxquels s'ajoutent 3190 € de travaux dus aux intempéries et 7899,90 € de reprise de voirie.

Parking du stade

Suite au refus d'attribution de subvention pour la réalisation d'une plateforme en concassé, le Conseil municipal avait résolu de répondre aux exigences et de réaliser un enduit bicouche, condition d'obtention de la subvention. Cet accord ayant été obtenu à l'automne, les travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas. Il ne reste plus qu'à installer les barrières similaires au premier parking.

Le programme de réhabilitation et réfection de voirie a été lancé cette année comme prévu : il a débuté par les rues du Puits de la Treux et rue du Porche couvert. L'entreprise Mansanti a procédé au relèvement de bouches à clés, à la réparation des parties érodées par grave émulsion puis réalisation d'un enduit bicouche. Le montant de cette opération s'élève à 6 991€ HT.

Terrain multisport.

Dès juillet le Conseil Départemental et la Région avaient répondu favorablement aux demandes de subventions. Il ne manquait que l'accord de l'Etat. La réponse est tombée fin septembre. Les travaux ont été conduits par l'entreprise Agorespace la semaine avant Noël. La structure vient donc d'être montée et le terrain est d'ores et déjà praticable. Le montant de cette première partie s'élève à 29 552 €. Pour rappel le total des subventions s'élève à 23 622€ : (Conseil Départemental : 8866€, Conseil Régional de Bourgogne : 5900€ et DETR (Etat) : 8856€).

Au printemps la même société viendra poser le gazon synthétique et achever ainsi l'opération. Amis basketteurs, volleyeurs, handballeurs : à vos ballons ! Une précaution à prendre toutefois pour les footballeurs : il faudra veiller à déchausser les crampons pour pratiquer votre sport favori sur le terrain multisport : le gazon synthétique ne supporte pas les crampons même moulés !!



Sécurisation de l'école

A la demande du professeur des écoles et de la préfecture, le Conseil municipal avait décidé la mise en place d'un visiophone pour sécuriser l'entrée dans l'école.

Durant les vacances de la Toussaint, un dispositif permettant le déverrouillage à distance du portail de la rue haute a été installé par l'entreprise AD électricité. L'ensemble de cet équipement revient à 4676,89 € et sera couvert par une subvention de l'Etat à hauteur de 60% de ce montant.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Ecole de Varennes

Voeux

Les élèves de l'école de Varennes souhaitent une bonne et heureuse année à tous les habitants de la commune de Varennes.

Spectacle de Noël

Le spectacle a encore été un grand succès cette année. Merci à toutes les personnes qui sont venues applaudir les élèves ainsi que les parents d'élèves qui sont montés sur les planches et qui nous ont offert un spectacle de qualité où nous avons bien ri. Merci à toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de celui-ci. A l'année prochaine.

Carnaval

Les élèves de l'école défilèrent dans les rues de la commune dans la matinée du 17 février. Ils offriront des crêpes aux habitants.

Classe découverte

Les élèves des écoles de Varennes et les CE2 de Ligny partiront à la découverte des châteaux de la Loire la semaine du 20 au 23 juin. Ils visiteront Chambord, Chenonceau et découvriront la ville médiévale de Loches.

Kermesse

La kermesse aura lieu le dimanche 11 juin à l'école de Ligny le Châtel.

Méchoui

Le méchoui aura lieu à Méré le samedi 1^{er} juillet.

Matériel informatique

Si vous avez connaissance d'entreprises qui changeraient leur parc informatique, nous serions intéressés pour récupérer leur ancien matériel si celui-ci à moins de 8 ans. Merci.

Le directeur, Arnaud Dubois.



Union Sportive de Varennes



Les fêtes de fin d'année ont, je l'espère, permis à chacun d'entre vous de faire une pause sportive et de partager de bons moments en famille ou entre amis. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2017.

J'espère qu'elle vous apporte la santé ainsi que de nombreuses joies personnelles, familiales et sportives.

Nous venons de vivre une belle année pour notre football, avec la mobilisation autour de l'Euro et la belle réussite de celui-ci. Un léger regret malgré tout avec la défaite de l'équipe de France en finale.

2017 sera pour nous une année chargée et difficile avec une nouvelle organisation, suite à la fusion des 2 Ligues qui aura pour nom "Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football".

A la trêve, côté sportif, le bilan est très satisfaisant aussi bien du côté des seniors que des jeunes.

Je tiens à remercier tous nos partenaires, le Conseil Général et surtout la Municipalité, pour leur soutien.

Je vous renouvelle mes vœux pour une très bonne année, que celle-ci, dans le monde difficile d'aujourd'hui, soit empreinte de calme et de sérénité.

Le Président : Gilbert.Cunéaz

Comité des fêtes

Bonjour à tous,

Un nouvel an, pour un nouvel élan ! Que cette nouvelle aventure qui commence vous apporte son lot de joie, d'amour et que vos rêves et espérances se réalisent.

Notre année s'est achevée avec un bilan positif concernant l'ensemble des animations proposées.



Chacun à un moment ou à un autre, a pu trouver un intérêt lors de nos manifestations.

La nouveauté 2016, le char de Noël nous a demandé beaucoup de travail, nous tenons à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce dernier, en donnant de leur temps, de leur savoir-faire, de leur générosité. Nous étions ravis de voir petits et grands suivre le char de Noël dans les rues du village en buvant du vin chaud pour certains, du chocolat pour d'autres qui étaient fort appréciés pour supporter le froid. Surprise pour les enfants : le Père Noël était avec nous tout au long du parcours distribuant également des friandises

Date de notre prochaine manifestation : **Dimanche 29 janvier à partir de 14h30 : après-midi récréatif à la salle des loisirs.**

Je vous invite à nous rejoindre lors de **l'assemblée générale qui aura lieu vendredi 10 février à 20h00 à la salle de réunion de la mairie.** Plus nous serons nombreux, plus de projets pourront voir le jour. Chacun apporte ses idées, donne de son temps selon sa disponibilité. N'hésitez pas à venir renforcer notre effectif. A cette occasion nous établirons les manifestations pour cette année 2017.



Je terminerai par un remerciement à Marie Castel pour ces années passées avec nous au sein du comité. Désormais, elle veillera sur nous...

Au plaisir de vous divertir. A bientôt.

G. BOGUREAU, Présidente du comité des fêtes.

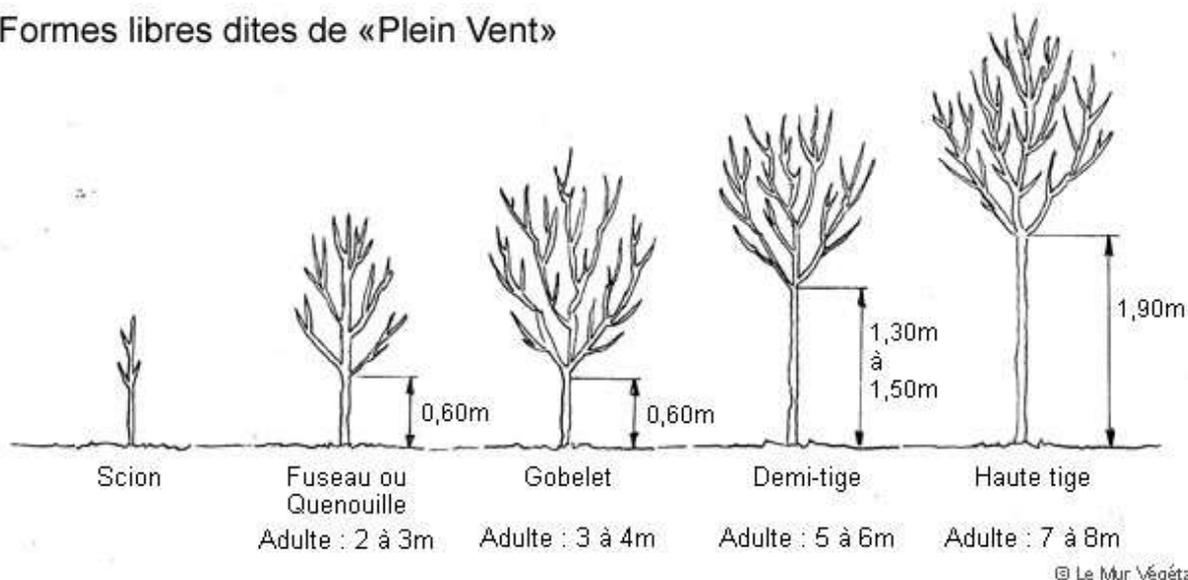
Page nature : l'entretien des arbres fruitiers

Avec l'hiver, voici venu le temps de préparer le jardin pour le retour des beaux jours. Il est temps de retrouver notre page nature

Voici quelques conseils de taille pour bien débuter la saison

Elle s'appliquera sur toutes les formes fruitières, qu'il faudra veiller à choisir en fonction de l'espace dont disposera l'arbre pour son développement,

Formes libres dites de «Plein Vent»



Petit rappel sur les :

Le bon moment

Les pommiers et les poiriers, arbres fruitiers à pépins, se taillent en hiver, en période de repos de l'arbre, les arbres fruitiers à noyaux, tels que les cerisiers, pêchers et prunier sont taillés en fin d'été, mais pas plus tard que septembre, car ils supporteraient difficilement la cicatrisation.

Il faudra appliquer un produit cicatrisant sur les plaies de taille, (type goudron de Norvège ou mastic arboricole) et tailler en biais afin que l'eau ne stagne pas sur la surface taillée.



pommier de 3 ans non formé

Différents types de taille

suppression des branches charpentières en sumombre



La taille de formation : Elle permet de donner une structure à l'arbre, elle est primordiale pour l'organisation de la charpente de l'arbre, même si les coupes semblent dérisoires, en raison de la faible taille des branches supprimées, lorsque l'on part d'un scion, mais l'arbre supportera mieux une taille quand celle-ci est réalisée sur un arbre est jeune et que la section des branches coupées est petite.

On choisit les branches les mieux placées, que l'on conserve, et on supprime les autres. On raccourcit ensuite les branches conservées, pour les renforcer à la base

La taille de fructification : Elle se fera sur un arbre déjà formé, il doit donc déjà y avoir une charpente solide : elle a un rôle important dans le développement de l'arbre fruitier ainsi que dans la maîtrise de sa production, elle n'est pas indispensable, mais elle est

recommandée lorsque l'on souhaite avoir un rendement plus élevé. Il faut parfois freiner un peu les arbres car, une trop grande vigueur est synonyme de bois et donc une fructification moindre.

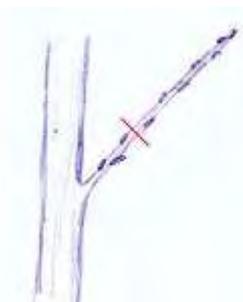
Il faudra commencer par supprimer les branches mortes, les branches poussant vers l'intérieur, tailler au-dessus d'un bourgeon tourné vers l'extérieur pour éviter les nouvelles pousses vers l'intérieur, ensuite couper les extrémités en prenant soin de laisser au moins 3 yeux.

On éliminera aussi au printemps les fleurs en surnombre en taillant chaque coursonne au-dessus du premier ou du second bouquet de fleurs, on peut aussi attendre que les fruits soient formés et privilégier les plus sains et ne garder qu'un ou deux fruits par bouquet (pour les pommes et poires)

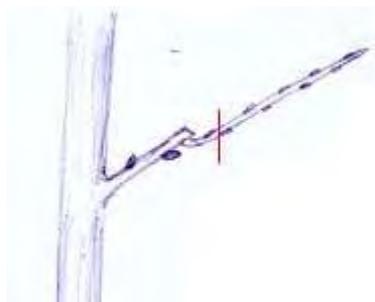
Si vous êtes patients, vous pouvez opter pour la taille tri gemme se déroule sur trois hivers.



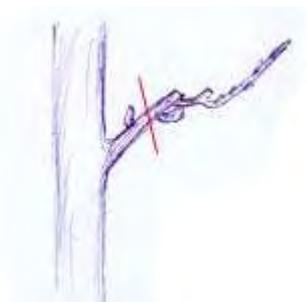
Raccourcissement des branches conservées



Le premier hiver, vous taillez le rameau à trois yeux. Généralement, les deux premiers yeux à bois évoluent en dard.



Le second hiver, la taille se pratique également à trois yeux.



Le troisième hiver, vous ne laisserez que le premier bouton à fruit, qui va fleurir au printemps puis produire des fruits après fécondation.

Il faut également éliminer les rejets apparaissant au pied de l'arbre et veiller à retirer le gui et le lierre qui envahissent les arbres âgés, ce dernier maintiendra une humidité néfaste pour l'arbre.

Entretenez également au pied de votre arbre, éliminez les mauvaises herbes et paillez avec des copeaux de bois ou autres matières naturelles, elles garderont une certaine fraîcheur au pied de l'arbre et éviteront aux mauvaises herbes de pousser, en se dégradant elles enrichiront le sol.

Tous les 2 à 5 ans, à l'automne, et selon la richesse du sol, apporter une brouette par arbre de compost bien décomposé, au pied de l'arbre préalablement désherbé, les vers de terre se chargeront de l'enfouir progressivement.